

Conseil Territorial de Santé du Calvados
Assemblée plénière du 4 octobre 2017

Délibération 2017-01

Proposition du Conseil Territorial de Santé du Calvados réuni en séance plénière le 4 octobre 2017 sur la participation du Conseil Territorial de Santé aux travaux de la mesure "Réponse Accompagnée pour Tous".

Vu le code de santé publique, notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10, L.1434-11 ;

Vu l'arrêté portant composition du Conseil Territorial de Santé du Calvados ;

Vu la séance de l'assemblée plénière du Conseil Territorial de Santé du Calvados du 28 février 2017 portant élection de son Président au scrutin uninominal à deux tours ;

Le Conseil Territorial de Santé du Calvados dans sa séance du 4 octobre 2017 a été informé des modalités de déploiement sur le territoire de la Normandie du dispositif "Une réponse accompagnée pour tous".

Après avoir pris connaissance de la constitution d'un groupe de travail régional réuni le 13 septembre 2017 et de sa feuille de route validée en séance ;

Considérant que le Calvados se caractérise par une situation très tendue pour les personnes en situation de handicap, de tous âges, avec des centaines de personnes en attente de places en établissements et services ;

Après échange en séance, les membres du Conseil Territorial de Santé ont proposé que le Conseil Territorial de Santé du Calvados participe à la réflexion conduite sur le département du Calvados, avec notamment un siège au comité de pilotage.

Cette délibération sera mise en ligne sur le site internet de l'ARS et l'espace partagé de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Normandie.

Fait à CAEN, le 17 novembre 2017

Le Président du Conseil Territorial du Calvados,



Samuel COCHET